

## ASSISES DE LA MATERNELLE

# LE SNALC DÉFEND L'ÉCOLE MATERNELLE AU MINISTÈRE

Par **Christophe GRUSON**, responsable national premier degré et **Xavier PERINET-MARQUET**, responsable national enseignement spécialisé

**Quelques jours avant les assises de la maternelle des 27 et 28 mars 2018, Christophe GRUSON pour le SNALC et Véronique MOUHOT pour le SNE ont rencontré Fanny ANOR, Conseillère spéciale du Ministre, et Thomas LEROUX, Inspecteur de l'Éducation Nationale et chef du bureau des écoles.**

**L**a veille de l'entretien, une note d'analyse de l'organisme de réflexion rattaché au Premier ministre, FRANCE STRATEGIE, intitulée « Un nouvel âge pour l'école maternelle » était publiée. Cette comparaison des systèmes éducatifs de la petite enfance en Europe préconise l'accueil des enfants de 1 à 5 ans au sein de structures encadrées par un personnel non enseignant dépendant d'un Ministère spécifique.

**Cette réunion au Ministère a donc été l'occasion pour le SNALC d'insister sur la reconnaissance indispensable de la spécificité de l'école maternelle qui doit rester une école à part entière et sur le rôle primordial des professeurs en préélémentaire.**

Dans la perspective de la réflexion à venir sur le fonctionnement de l'école maternelle, le SNALC a fait état d'un certain nombre d'incohérences.

### LE TAUX D'ENCADREMENT

Pourquoi le taux d'encadrement passe-t-il d'un adulte pour quatorze enfants en temps périscolaire à un pour trente sur le temps d'enseignement ? Les exigences scolaires seraient-elles moins importantes ? Pour devenir l'école maternelle de « l'Épanouissement et du Langage », il faut revoir le taux d'encadrement, avec moins d'élèves par classe et un renforcement du nombre d'ATSEM.

### LES NORMES D'ACCUEIL

Si des réglementations existent en termes de capacité d'accueil pour toutes les

salles municipales et dans les lieux publics, pourquoi n'y a-t-il aucune norme quand il s'agit de l'accueil des enfants, notamment en maternelle ? (50 élèves dans une salle de classe en l'absence d'un collègue)

### LE RASED

L'observation des comportements des jeunes enfants en classe permet de détecter très tôt certains troubles du comportement. Une présence systématique du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) en maternelle permettrait de repérer les problèmes éventuels, d'orienter les élèves concernés et d'accompagner les professeurs dans leur pratique.

### LES PARENTS

La bienveillance des parents vis-à-vis de l'École fait souvent défaut : retards abusifs, violences verbales et physiques, incriminations et diffamations... Il serait souhaitable que le délit d'outrage à une personne chargée d'une mission de service public (art. 433-5 du code pénal) puisse être rappelé dans le règlement type des écoles maternelles (et élémentaires).

### L'ASSIDUITÉ

Les élèves qui n'ont pas suivi une scolarité de maternelle de façon assidue se retrouvent souvent en grand difficulté à l'entrée au CP. Il est primordial de sensibiliser les parents sur l'assiduité.

### UN CADRAGE NATIONAL

Le carnet de réussites ou cahier de progrès, souvent ingérable tant il est

chronophage, ne devrait pas laisser transparaître les seules réussites des élèves sous des formes diverses imposées par l'IEN. Un cadrage serait nécessaire pour uniformiser les pratiques et éviter les exigences parfois farfelues de certains inspecteurs.

### LA FORMATION

Les professeurs ont absolument besoin d'une formation initiale et continue spécifique dès lors qu'ils sont susceptibles d'être nommés dans une école maternelle. Une formation renforcée serait également souhaitable pour les IEN afin de répondre au mieux aux exigences particulières de notre école maternelle.

### LE NUMÉRIQUE

Le SNALC a insisté sur la dangerosité du numérique à l'école primaire. Les effets néfastes du numérique seront d'ailleurs désormais inscrits dans le carnet de santé.

### LA SEMAINE DE 4,5 JOURS

Le SNALC a souligné l'incohérence de la semaine de 4,5 jours encore en place dans certaines écoles maternelles notamment quand il est de fait nécessaire de réveiller l'enfant en raison des NAP.

**Il est fondamental que l'École maternelle reste une École de la République, gratuite et laïque pour tous. Nous veillerons à ce que les difficultés exposées au Ministère soient prises en considération pour la construction de l'École maternelle de demain. ■**



© Stock - Nadezhda1906

ASSISES DE LA MATERNELLE

ASSISES DE LA MATERNELLE - 27 ET 28 MARS 2018

# COMPTE-RENDU ET ANALYSE

Par **Christophe GRUSON**, responsable national premier degré  
et **Xavier PERINET-MARQUET**, responsable national enseignement spécialisé

**Les 27 et 28 mars derniers, le SNALC a assisté aux assises de la maternelle organisées par le Ministère à Paris. Ces deux journées, menées sous l'égide du psychiatre Boris CYRULNIK, se présentaient sous la forme d'une série de petites conférences pour finir par deux tables rondes. Les débats et exposés devaient ainsi balayer l'ensemble des questions relatives à l'école maternelle. Nous vous proposons ci-dessous une présentation succincte du déroulé de ces deux journées intenses.**

## L'INTRODUCTION AU PREMIER JOUR DES ASSISES EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le discours du ministre insiste tout d'abord sur l'importance de la maternelle bien qu'elle ne soit pas obligatoire. L'école maternelle est un lieu d'innovations et un puissant outil de lutte contre les inégalités. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de renforcer le langage et de ne plus opposer école de l'épanouissement et école des apprentissages. Le ministre annonce vouloir faire de l'école maternelle l'école de l'épanouissement et du langage pour la rentrée 2019.

Boris CYRULNIK, neuropsychiatre et éthologue en charge de l'organisation des assises, commence par rappeler que l'intelligence se développe d'abord par et grâce aux qualités relationnelles. Il précise que tout apprentissage demande des efforts et que plaisir et efforts ne sont pas contradictoires. Il est nécessaire selon lui d'apprendre aux élèves que l'on prend du plaisir à faire des efforts. Il faut aussi, d'après lui, développer la créativité des enfants. Le SNALC ne peut qu'approuver ce discours.

Le président de la République annonce très rapidement qu'il a décidé de rendre obligatoire l'école à trois ans à la rentrée 2019. Il se positionne dans les modifications de scolarité des lois FERRY de 1882 et de la scolarisation jusqu'à 16 ans par

le général DE GAULLE en 1959. L'accent est mis sur le fait que les inégalités et les élèves en difficulté/les décrocheurs sont repérés en difficulté très tôt, souvent dès le CP et qu'il faut donc intervenir précocement dans les parcours scolaires. Il décrit une école qui doit associer affectif et cognitif pour sécuriser l'enfant, et souhaite ouvrir une t r o i -

sième voie pour l'École. S'ensuivent des références aux humanités, à la République, « On construit une Nation dans l'École. (...) Lorsque l'on cède un pouce d'excellence à un enfant on abandonne la République. ».

Cette longue introduction nous a semblé nécessaire pour situer la logique générale et les idées présidant à ces assises.

## UNE PREMIÈRE JOURNÉE CONSENSUELLE

Après les trois discours d'introduction qui ont occupé une bonne partie de la matinée, les interventions s'enchaînent. Globalement, les présentations sont de qualité et, bien que théoriques, elles s'articulent parfaitement à n o s





positions et à nos idées.

Nous retiendrons donc quelques idées fortes qui confirment l'importance de la scolarité et de l'assiduité en maternelle, ainsi que le rôle crucial des enseignants dans les apprentissages premiers.

Francis EUSTACHE (chercheur en neuropsychologie) nous a montré dans son exposé sur la mémoire qu'au cours du développement, l'environnement prend le pas sur le programme génétique. Cela revient à dire que plus les recherches progressent, plus l'idée que tout serait inscrit à l'avance est battue en brèche. Le déterminisme n'est plus de mise. En effet, le cerveau est doté d'une plasticité tout au long de sa vie et peut évoluer, s'adapter, se transformer régulièrement. La part de l'environnement, et donc le rôle de l'école est plus important que l'équipement génétique de base.

Selon Franck Ramus (chercheur en neurosciences), les grands programmes de recherches internationaux confirment que l'on obtient des résultats positifs sur les résultats scolaires dans le secondaire et sur l'insertion professionnelle en **investissant massivement dans les débuts de la scolarité.**

Une présentation simple et logique sur la répartition des enfants dans une classe selon différentes organisations du mobilier et des espaces par Anne-Marie FONTAINE (professeur de psychologie) démontre l'importance de réfléchir à la disposition de la classe (disposition du coin cuisine, coin lecture, taille des meubles, type de jouets).

Une excellente présentation sur le sommeil du jeune enfant par Sabine PLANCOULAIN (médecin épidémiologiste) nous confirme ce que tous les enseignants de maternelle savent, certains enfants ont encore besoin de dormir l'après-midi à quatre ans, voire à cinq ans, et il est indispensable de ne pas les empêcher. Cependant, les exigences de la hiérarchie ne sont pas toujours conformes aux besoins des élèves ni à l'expérience des enseignants.

Pierre LEMARQUIS (neurologue) dans une présentation sur la musique nous a montré que la pratique musicale est un facteur très favorable à l'apprentissage ultérieur de la lecture, de l'orthographe et des langues.

### UNE DEUXIÈME JOURNÉE PLUS POLÉMIQUE

Une présentation de l'acquisition du langage chez l'enfant par Ghislaine DEHAENE-LAMBERTZ (pédiatre et chercheur en neurosciences) est venue rappeler les redondances nécessaires à l'acquisition du langage et la nécessité d'un juste équilibre entre le développement affectif et le travail scolaire structuré.

Alain BENTOLILA (linguiste) a ensuite présenté la nécessité de lutter contre les inégalités par la maîtrise du langage. Il a développé l'importance de l'acquisition du langage oral en maternelle en évoquant les différences considérables dans le nombre de mots entendus par les enfants selon le milieu familial et les répercussions sur les apprentissages ultérieurs. Il a insisté sur le côté néfaste d'un apprentissage trop précoce de la lecture et sur le fait que la maternelle n'était pas qu'une propédeutique au CP. Il a conclu sur la question de la formation qui doit allier théorie solide et expériences pratiques et sur la question des effectifs, surtout en petite section.

Plusieurs intervenants, chercheurs et / ou médecins ont pris position en affirmant, conformément à ce que le SNALC affirme depuis toujours, qu'en cas de désaccord ou de discordance entre la recherche et le terrain, **ce sont les analyses et observations des praticiens de terrain, les enseignants, qu'il faut écouter.** Point de scientisme donc, mais une vraie humilité des chercheurs qui reconnaissent l'importance de l'expérience des enseignants. Nous ne pouvons que constater qu'il en est souvent autrement avec notre hiérarchie.

Les carences de la formation et l'absence d'une formation véritablement spécifique à la maternelle ont souvent été évoqués au cours de ces deux journées. Certains intervenants ont insisté sur le besoin d'une formation initiale de qualité et le retour d'une formation continue efficace.

Se sont ensuite tenues les tables rondes. Le SNALC a concentré son attention sur la place et le rôle des mairies et des ATSEM. Sur le premier sujet, on ressent, derrière les belles déclarations d'amour des représentants des mairies, une volonté de certaines collectivités de rentrer dans l'école, pour ne pas dire dans les classes. Sur le second sujet, le collectif représentant la profession des ATSEM a fait des comparaisons avec

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# L'ÉCOLE MATERNELLE ENFIN OBLIGATOIRE

Le SNALC-FGAF et le SNE-FGAF ont pris connaissance lors des assises de l'école maternelle de la volonté du Ministère de rendre l'école maternelle obligatoire dès 3 ans à la rentrée 2019.

Le SNALC et le SNE se félicitent que le Ministère ait entendu les revendications fortes portées par nos deux organisations syndicales en matière d'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire.

L'École Maternelle est ainsi reconnue officiellement comme une École à part entière. Son nouveau statut confèrera aux professeurs de maternelle la reconnaissance qu'ils méritent alors que leur métier est souvent injustement déconsidéré.

Une telle mesure confirme ce que le SNALC et le SNE revendiquent : l'importance de l'assiduité, d'un cadrage national pour des carnets de suivi des apprentissages harmonisés et d'une formation renforcée spécifique des professeurs de maternelle.

C'est un premier pas vers « L'école maternelle de demain », mais le SNALC et le SNE insisteront à nouveau sur l'amélioration impérative du taux d'encadrement, sur la nécessité d'avoir une ATSEM par classe et sur le besoin d'une présence systématique du RASED dès la petite section. ■

Par **Christophe GRUSON**,  
responsable national SNALC premier degré  
et **Véronique MOUHOT**,  
secrétaire générale SNE en charge de la maternelle  
Paris, le 27 mars 2018

le métier de professeur des écoles qui sèment potentiellement la confusion dans le rôle de chacun (participer aux équipes éducatives sur de nouveaux temps, participer à l'écriture du projet d'école).

Au final, si nous avons cerné l'objectif de communication et de publicité de ces deux journées, nous avons apprécié les apports des scientifiques, leur prudence, le fait que ce soit eux qui amènent également le regard sur la formation et les effectifs. Le SNALC restera vigilant concernant les points qui nous ont semblé glissants et observera attentivement comment le Ministère va transcrire (ou pas) dans les prochains mois les idées développées durant ces deux jours. ■